

famille recomposée besoin de vos conseils...

Par **rubijade**, le **04/11/2008** à **12:14**

Bonjour,

Je ne sais pas si je suis dans la bonne rubrique...

Voilà comme je l'explique dans ma présentation, je suis une famille recomposée avec trois enfants de mon précédent mariage, et mon mari en a aussi trois de son précédent mariage. Nous avons un bébé de six mois de notre union. Avec mon ex mari les relations se passent plutôt bien, mais si je viens à vous c'est pour vous expliquer et vous demander conseil concernant les enfants de mon mari et surtout son ex femme.

Je m'explique: lorsque son ex femme a demandé le divorce, mon mari lui a payé le déménagement, la caution de son nouvel appartement et lui a laissé tout le mobilier en partant avec juste ses vêtements et a pris tous les crédits en commun à sa charge (car elle n'avait aucun revenu et n'avait pas travaillé depuis très longtemps) le divorce a donc été à l'amiable... depuis mon mari qui est militaire avait, à ce moment là, été muté dans le nord de la France ce qui lui empêchait de voir régulièrement ses enfants puisque 500 km les séparaient. Le jugement avait déterminé qu'il leur verserait 1 we par mois ce qu'il ne pouvait pas toujours appliquer au vu de ses déplacements professionnels. Mais cela convenait très bien à son ex femme puisque ça lui permettait de faire à sa guise... aujourd'hui la situation a changé et ne se passe plus du tout comme ça puisque mon mari a demandé il y a un an une mutation exceptionnelle pour se rapprocher des enfants et nous avons acheté une maison à une trentaine de km de chez eux. Nous les prenons un we sur deux malgré qu'il n'y a pas eu de nouveau jugement. Les enfants sont sans cesse derrière nous à nous surveiller, fouillent dans nos portables et nos affaires... et en font le rapport à leur mère en rentrant qui utilise leurs dires et la moindre faille contre mon mari.... je dois dire que c'est une situation très pesante et quasi invivable pour nous car de plus ils questionnent mes enfants et les impliquent, ce qui est déconcertant pour eux aussi surtout s'ils venaient à leur tour à en parler à leur père.... je ne sais plus du tout comment réagir c'est pourquoi je me tourne vers vous. Nous avons toujours tout fait pour que tout se passe au mieux entre tous les enfants et ils s'entendent vraiment très bien puisqu'ils sont en moyenne tous dans la même tranche d'âge. Nous faisons un maximum d'activités avec eux lorsqu'on les a et partons même en vacances en louant une voiture avec eux... Son ex femme leur inculque que leur père est méchant que moi je suis méchante aussi puisqu'elle m'insulte ouvertement devant eux. Le pire c'est qu'ils la soutiennent et la croient! elle les endoctrine dès leur retour en se faisant passer pour une victime et en leur disant que leur père ne veut leur faire que du mal.... c'est franchement affreux. Je dois aussi vous préciser qu'il verse une pension de 460 euros pour les trois enfants et que comme il est militaire elle touche sur le salaire de mon mari le sfs (supplément familiale de solde) d'un montant de 300 euros par mois! Ce qui lui fait un total mensuel de 760 euros. Ce sfs est doublé voir triplé lorsque mon mari part en mission... Elle continue malgré tout à réclamer plus d'argent à mon mari car ça ne lui suffit pas et dit aux enfants que leur père ne s'intéresse pas à eux.

Nous vivons un véritable cauchemard, je prends sur moi depuis plus d'un an... je n'en peux

plus et surtout je ne sais comment en sortir...
Je vous remercie pour vos réponses.
à bientôt.

Par **Kem**, le **04/11/2008** à **12:51**

Bonjour,

Hélas, beaucoup de problèmes des familles recomposées n'ont pas de solution juridique.

On ne peut / sait pas obliger quelqu'un à cesser de se comporter mal vis à vis de quelqu'un d'autre.

La seule solution, à mon humble avis, pour que les enfants de votre mari y voient clair, c'est de leur parler ouvertement. Fixer de nouvelles limites : interdiction de toucher aux téléphones portables et d'ouvrir tel et tel tiroirs. Ils sont la propriété des parents.

Si ces enfants ont également un espace privatif comme une garde-robe ou une armoire dans laquelle ils peuvent entreposer leurs jardins secrets, cette notion ne sera pas mal prise.

Evidemment, au départ, il faudra sévir et cela donnera l'impression que vous êtes effectivement méchants. Néanmoins : les enfants ont-ils manifesté le désir de ne plus venir chez vous ?

Leur mère continuera à les inciter, les influencer. Elle ne saura s'arrêter que peut-être quand elle sera heureuse à son tour. Ce n'est pas, à mon avis, une question d'argent mais plutôt une question de jalousie de votre bonheur à tous les 9 alors qu'elle serait encore seule et, peut être, frustrée.

:P

Bref, je vais arrêter la psychologie de bas étage Image not found or type unknown

Plus sérieusement : si les relations entre les parents ex-conjoints sont conflictuelles, il faut demander un nouveau procès. Pourquoi ? Parce qu'un jugement constitue une base de laquelle il est interdit de sortir en cas de dispute (imaginons que l'ex mère dise un jour : "tu ne vois plus les enfants le WE de plus si tu ne paies pas plus de pension !"). Il faut se protéger de ce genre de cas avec les moyens que la justice vous offre.

C'est lourd, mais ça aide.

Sinon, si les parents ex-conjoints arrivent à en discuter, ils peuvent aussi passer une convention devant un notaire (moins de frais, plus rapide; et même valeur exécutoire).

Il faut absolument fixer vos états :

- une nouvelle procédure devant le premier juge du fond peut être lancée car, avec le déménagement de votre mari pour être plus près des enfants, la situation a suffisamment changé pour, qu'aux yeux de la procédure, il n'y ait plus "identité" entre le jugement précédant

lui accordant un WE par mois et votre nouvelle demande commune pour avoir les enfants deux WE par mois.

- pour la pension : fixer exactement combien touche la brave dame. Rappelons que la pension alimentaire sert avant tout aux enfants. Le principe veut que chacun des ex-conjoints participe à l'éducation des enfants en proportion de ses moyens. Les questions à se poser sont donc : combien coûtent trois enfants de leurs âges ? Quels sont les revenus de la dame ? Quels sont les revenus de votre mari ?

En résumé :

Il y a deux choses différentes : ce qui peut être réglé par la justice et ce qui ne peut être réglé que par vos efforts.

D'une part, il faut absolument fixer les règles de vos nouvelles situations respectives : l'organisation de l'hébergement subsidiaire et le montant de la pension alimentaire.

D'autre part, il faut s'attendre à subir longtemps encore les pressions de la mère sur ses enfants. Mais vous pouvez compter sur les enfants : ils ne sont pas bêtes et si, aux affirmations de leur mère, vous êtes capables d'apporter une réponse claire pour l'infirmier, les choses pourront se tasser. Les enfants sont capables de faire le tri et de comprendre si on leur en donne l'occasion. Mais il faut s'armer de patience et de règles strictes pour ne plus laisser l'opportunité au "fantasme" de leur mère de prendre de la place dans votre vie.

Alley, courage !

ps : ce n'est que mon avis.

Par **rubijade**, le **04/11/2008** à **14:37**

Tout d'abord, merci vraiment pour ta réponse. C'est super sympa et ça me redonne un peu de courage... je dois dire que ces vacances sont plutôt très difficile pour nous.. les enfants s'entendent bien (heureusement!) mais son ex femme essaie toujours d'être présente avec des menaces etc...Elle est présente car mon mari a offert aux enfants un portable il y a deux ans pour qu'il puisse les avoir au tel ou au moins leur envoyer des messages.Malheureusement, le portable est surtout utilisé par elle... ils ne sont pas arrivés qu'elle les contacte déjà..c'est ce qui lui permet de savoir en permanence ce qui se passe chez nous.Aussi, depuis hier, ce portable à été confisqué car vraiment invivable.Elle a appelé mon mari pour lui dire qu'elle avait le droit de contacter ses enfants et qu'il ne pouvait pas lui interdire.

Les enfants n'ont jamais dit qu'ils ne voulaient plus venir au contraire l'ainé(12 ans) à déjà manifesté son désir de vouloir habiter chez nous.. mais il est très vite "cadré" par sa mère qui lui rappelle qu'il ne serait pas gentil de laisser son frère et sa soeur seuls...pour le faire culpabiliser.

Ils sont très malins car il savent très bien ce qu'ils rapportent à leur mère et connaissent aussi très bien sa réaction.Je ne peux comprendre qu'ils soient très bien avec nous et qu'ils savent qu'en rapportant des choses à leur mère ça détruira leur père...

petit exemple: nous avons récemment acheté notre maison et tout autour il y a des thuyas très grand ils se sont amusés à fouiller dans les thuyas et ont trouvé des vieilles bouteilles d'alcool vides.Lorsqu'ils sont rentrés, ils l'ont raconté à leur mère.. elle à appelé mon mari pour lui dire

que c'est ignoble de faire ramasser des bouteilles d'alcool par les enfants!!! Et l'a traité d'alcoolique!! Qu'elle en avisera les services sociaux etc...

c'est un exemple parmi milles!!!c'est en permanence comme ça. Tout est pesé tout et mesuré quand on a les enfants de peus de represailles.

Nous ne pouvons plus vivre pleinement lorsque nous les avons car les enfants sont derrière nous quand on est sur l'ordinateur... viennent poser des questions juste pour voir ce qu'on fait.. epient notre courrier, tel etc.. c'est franchement une horreur.

Nous allons dans un premier temps je pense essayer de contacter un avocat si jamais vous en connaissez un dans le territoire de Belfort... n'hesitez pas.

Merci en tout cas pour vos réponses c'est vraiment réconfortant.

Par **Septen**, le **04/11/2008** à **14:49**

Bonjour,

Ne serait-il pas possible de considérer que le fait de " fouiller les courriers, portables, mails, etc..." constitue une intrusion dans la vie privée ?

Concretement en solution "rapide" (vu que le droit aura ici du mal à régler le conflit), ne serait pas envisageable par exemple d'informer les enfants de votre mari que, s'ils continuent à fouiller dans vos affaires, par le jeu de la responsabilité vous "enverriez leurs parents en prison, les enfants se retrouveraient orphelins, etc... [inventez un peu ce que vous voulez]). Evidemment vous ne mettrez pas vos menaces à exécution pour ne pas causer d'éventuels torts à votre époux, mais rien ne vous empêche d'informer les enfants que ces intrusions dans votre vie privée est une mauvaise qui peut potentiellement avoir de grave conséquence.

:twisted:

Ou alors un bon coup derrière la nuque et ... Image not found or type unknown

Par **rubijade**, le **04/11/2008** à **14:55**

j'ai édité.. effectivement le message est parti deux fois je ne sais pas pourquoi.. je voulais vous remercier pour vos réponses c'est vraiment très gentil merci.

Par **Ishou**, le **04/11/2008** à **16:44**

????

:lol:

Ce message est complètement un copier-coller de celui d'avant! Image not found or type unknown

Par **rubijade**, le **04/11/2008** à **20:50**

[quote="Ishou":2oafa3v3]????

:lol:

Ce message est complètement un copier-coller de celui d'avant! Image not found [quote:2oafa3v3]

Désolée je ne sais pas ce que j'ai fais... merci.

Par **Camille**, le **05/11/2008** à **12:22**

Bonjour,

Genre de situation toujours très délicate quand un ex-conjoint se sert des enfants comme outil de vengeance interposée. Donc, toujours très difficile de donner de "bons conseils". "Les conseillers..."

Vu que les enfants commencent à être à un âge où ils peuvent comprendre mais passablement mal éduqués, c'est d'abord vers eux qu'il faut agir, aussi diplomatiquement que possible : s'ils veulent venir chez leur père mais que c'est dans le seul but de servir d'espions à leur mère, alors il faut les [i:8ac4wu72]menacer[/i:8ac4wu72] de "suspendre les opérations" et le faire savoir à la mère. Donc,[u:8ac4wu72]à eux de choisir ce qu'ils veulent[/u:8ac4wu72]. Ou ils viennent pour le plaisir de voir leur père ou ils ne viendront plus...

Discussion qui peut avoir lieu en présence des autres enfants.

D'ailleurs, si leur père est si méchant que ça, comme le dit leur mère, alors pourquoi tiennent-ils tant à venir ?

Et, bien sûr, modestie à mettre de côté, le père doit rappeler ce qu'il a fait pour leur mère et pour eux.

Pour ce qui concerne le portable (et le reste), elle a effectivement le droit de prendre des nouvelles de ses enfants [u:8ac4wu72]dans les limites du raisonnable[/u:8ac4wu72], notion qu'elle n'a pas l'air de bien appréhender. Peut-être la solution serait-elle d'en faire autant "dans l'autre sens" pendant quelques temps. Jusqu'à ce qu'elle se fâche, ce qui permettra de lui répondre "mais, je fais exactement comme toi, ma chérie, je prends des nouvelles de mes enfants, c'est bien ce que tu me reprochais de ne pas faire suffisamment, non ?"

Et, évidemment, le plus dur, faire comprendre à son ex-épouse qu'à force "d'en rajouter", un jour les enfants finiront bien par comprendre et qu'elle est donc en train de "scier la branche sur laquelle elle est assise" en croyant se venger. De quoi, d'ailleurs ? Comme l'indique Kem, qu'elle le dise au moins carrément.

Et bien entendu, rappeler qu'un enfant, ça ne fouille pas dans les affaires de ses parents.

Par **Kem**, le **06/11/2008** à **13:20**

Re,

Je pense qu'il ne faut surtout pas rentrer dans le jeu de la mère : jamais !

Rester neutre, calme.

Fixer les limites aux enfants (quite à ce qu'ils râlent, mais les règles sont fondamentales pour vivre dans une communauté compliquée).

Et surtout, surtout, redéfinir les limites, les termes, de la garde et de la pension alimentaire via un tiers professionnel (médiateur, notaire, juge).

Ensuite, prendre son mal en patience.

Vous pouvez également alerter vous-mêmes les services sociaux en prévention.

Les appeler pour expliquer que la situation n'est pas simple et que vous ne voudriez pas que les services s'affolent à cause des dires de la mère. Que vous êtes à leur disposition pour toute visite ou tout renseignement qu'ils souhaiteraient.

Si vous jouez le jeu de la patte blanche complète, ils n'auront rien à vous reprocher mais auront peut être tendance à écouter les critiques de la dame d'une oreille moins attentive.

Haaa ... le nombre de plaintes que j'ai vues déposées sans que la police ne passe le moindre

coup de fil à la personne désignée par le plaignant ! 